

DE LA FOI AU MARCHÉ

L'étonnante mutation des patronages d'antan

PAR FRANÇOIS ROUSSEAU

CRG - École Polytechnique

Privatiser les risques et socialiser les résultats ?

*Les limites de l'État-Providence et du marché
amènent à reconsidérer des pratiques très anciennes
et qui ont fait leurs preuves.*

*Ainsi, des patronages, nés au XIX^e siècle sous l'influence prosélyte
des associations laïques et confessionnelles, et qui emploient aujourd'hui,
dans quinze mille structures, deux cent-vingt mille salariés
et accueillent environ trois millions d'enfants chaque année.*

*Le savant dosage entre mythes, rites et tribus qui les caractérise,
peut-il alors servir de modèle pour des initiatives socio-économiques
qui fassent sens pour toutes les catégories d'acteurs qui y participent ?*

Les patronages se sont multipliés dès le XIX^e siècle, sous l'influence prosélyte des associations laïques et confessionnelles. Aujourd'hui, quinze mille structures d'accueil emploient, sous des formes diverses, deux cent vingt mille salariés et accueillent environ trois millions d'enfants chaque année. Le Patronage, ou « *Patro* », devenu *Centre de loisirs* renvoie à l'histoire particulière de conceptions éducatives prenant progressivement place dans les services offerts à la collectivité. Cette invention sociale méconnue et de grande ampleur, est née autour de la représentation que quelques pionniers se faisaient de l'enfance et de l'enfant.

Depuis deux siècles, l'activité principalement proposée est le jeu, compris comme une aspiration naturelle de l'enfant. L'apprentissage ludique véhicule l'intention éducative des organisateurs et constitue un rite aux sens multiples qui soutiennent le développement de cette activité.

Aujourd'hui le centre de loisirs (1) est conçu par les organisateurs comme un lieu privilégié d'apprentissage de la citoyenneté. De sanctuaire, que représente le préau de l'école ou le jardin de la cure, il devient espace spécialisé à l'échelle de la cité. Mis en œuvre principalement par des associations et destiné à accueillir les enfants des

familles de catégories moyennes ou populaires, le centre de loisirs est un lieu éducatif au service de la cohésion sociale.

Mais l'apparition progressive d'un véritable marché des loisirs et la banalisation de l'offre de service proposée par les centres de loisirs pourraient bien modifier les règles du jeu. Longtemps confrontés à des guerres de territoire entre organisations de même type, les gestionnaires courent désormais le risque d'entrer en concurrence avec la puissance publique ou des entreprises de services

marchands. Dans ces conditions, la crise d'identité semble inéluctable. Les actions produites sous la forme d'un service administratif ou d'un produit marchand perdent leur part de rêve.

LE MYTHE ÉDUCATIF POUR AGIR SUR LE MONDE

Les activités qui produisent du sens ne peuvent naître qu'à la condition d'être portées par des gens de conviction (2). Dans le climat social et politique du XIX^e siècle, qui voyait s'opposer catholiques et républicains, les croyances ont parfois de nombreux accents guerriers et stimulent la mobili-

« La laïcisation de l'enseignement primaire, en laissant au clergé toute la charge de la formation chrétienne de la jeunesse plébéienne (...) a rendu nécessaire le développement rapide des patronages. »
Max Turmann, 1906

(1) Les *Centres de Loisirs sans Hébergement* sont des entités éducatives habilitées à accueillir, de manière habituelle et collective, des mineurs à l'occasion des loisirs, à l'exclusion des cours et apprentissages particuliers. Arrêté du 20 mars 1984, publié au J.O. du 7 avril 1984.

(2) Cf. Les travaux de l'École de Paris et de son séminaire *Vies Collectives*.

sation des acteurs sous la forme de véritables croisades. Les initiatives éducatives menées en direction de la jeunesse perdurent près de deux siècles plus tard autour du caractère sacré de l'enfance d'une part, de la crainte qu'inspire la délinquance juvénile d'autre part. Même rendu moins guerrier, le mythe éducatif pour agir sur le monde permet l'invocation de valeurs supérieures à l'intérêt plus prosaïque des protagonistes, pour que les initiatives se pérennisent et se développent (3).

L'errance de la jeunesse

Le discours récurrent sur la délinquance juvénile et son cortège d'incivilités n'est pas nouveau, les statistiques qui cherchent à la quantifier non plus. Il s'agit, aujourd'hui comme hier, d'étendre l'influence morale des institutions vers des publics jugés fragiles. Déjà, en 1859, l'abbé Timon-David, l'un des précurseurs des patronages confessionnels, justifiait les œuvres de jeunesse en décrivant les dangers qui naissent dans l'espace urbain et qui menacent l'enfant et le jeune ouvrier. En 1895, Léon Bourgeois (4) l'affirmait au congrès de la *Ligue de l'Enseignement* : « On a justement signalé la progression redoutable des infractions aux lois commises par des mineurs. Le péril augmente pour eux (5) à mesure que la transformation économique des sociétés s'accomplit ». Dans le même discours, il mentionne les statistiques de l'époque sur la délinquance des mineurs en France (18%). En 1998, selon les derniers chiffres connus, les mineurs représentent près de 22% des personnes mises en cause, contre un peu plus de 19% en 1997 (6).

En raison des nouveaux modes de vie permis par la société salariale, le temps libre passé hors des institutions ne cesse de s'allonger au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Mais le développement des inégalités sociales, l'accroissement du chômage, renvoient à un autre versant de ce temps libre qui n'est plus conquis mais subi. Ce « *temps vide* » est fréquemment représenté, en ce qui concerne les jeunes, par la rue. Comme au XIX^e siècle, elle est vécue comme menaçante pour les institutions (scolaire, familiale, religieuse...), pour

(3) Nos travaux illustreront les réflexions de Claude Riveline, « La gestion et les rites », *Gérer et Comprendre*, décembre 1993, n°33, pp. 82 & suiv.

(4) Léon Bourgeois, (1851-1925) homme politique d'influence, Président du Conseil 1895-1896, puis du Sénat, huit fois Ministre, promoteur de la Société des Nations (1919), Prix Nobel de la Paix (1920), auteur de : « Essai d'une philosophie de la solidarité », X, Paris, 1902.

(5) Mis en évidence par nous-mêmes.

(6) Pascal Ceaux, « Les chiffres de la délinquance de 1998 », *Le Monde*, 15 février 1999, p.9

les personnes (vols, agressions) et source d'influences néfastes sur le plan moral, notamment chez les jeunes gens et parmi les catégories populaires. Le temps passé hors institutions ne permet pas d'intérioriser les normes de comportement requises pour vivre en société. Dès lors, éduquer les jeunes errants (7) est un enjeu de cohésion sociale qui reste d'une brûlante actualité. C'est, en même temps, un terrain nouveau et en expansion permettant de développer les valeurs collectives propres à chaque institution. Le nombre de patronages qui passera de mille cinq cents en 1895 à huit mille cinq cents en 1910 traduit une grande vitalité qui n'est pas sans analogie avec la période contemporaine : environ trois mille centres de loisirs en 1973, neuf mille sept cents en 1984, treize mille cent en 1992 et près de dix-huit mille en 1994 !

Dieu ou la République

Préserver l'enfant et l'adolescent, assurer sa « *persévérance* », justifient de faire œuvre de formation religieuse et morale. L'œuvre de la *Jeunesse de Marseille*, créée en 1799 par l'abbé Allemand, puis, après la Restauration, les initiatives de l'abbé Timon-David (1846) et celles des membres des *Conférences de Saint-Vincent-de-Paul* (1834) ont cet objectif d'instruction religieuse et souhaitent donner aux enfants et aux jeunes gens une formation chrétienne que les familles sont jugées incapables d'apporter (8). Mais, entre la famille et l'école, le temps des loisirs devient suffisamment important pour se constituer en réalité autonome à la fin du XIX^e siècle. L'avènement, en 1882, de l'école laïque, publique et obligatoire jusqu'à douze ans, l'évolution des modes de vie urbains que provoque le développement de l'industrie sont les creusets au sein desquels les patronages vont prospérer. En prélevant à la rue l'enfant oisif et en le préservant des influences néfastes, le patronage veut réduire le risque d'errance physique, intellectuelle et morale qui menace la jeunesse en l'orientant vers des valeurs collectives et supérieures.

Agent du combat mythique entre Dieu et la République, au XIX^e siècle, le patronage vise à former de « *bons républicains* » ou de « *bons*

(7) L'association du « *sauvageon* » et de la voiture qui brûle sur la voie publique illustre cette hypothèse.

(8) Les statistiques de 1827 rapportent que 57% des conscrits ne savent ni lire, ni écrire. Si l'abbé Allemand accueillait plutôt des enfants de la bourgeoisie, l'œuvre de la *Jeunesse Ouvrière* de Timon-David et la *Société de Saint-Vincent-de-Paul* s'adressaient aux classes populaires, orphelins et jeunes apprentis.

catholiques ». L'initiative provient particulièrement des milieux religieux parce que la loi de 1882 (9) institue également « la laïcisation de l'enseignement primaire, en laissant au clergé toute la charge de la formation chrétienne de la jeunesse plébéienne, dont une partie seulement fréquente les écoles confessionnelles, [et] a rendu nécessaire, indispensable même, le développement rapide des patronages » (10). Le mouvement de sécularisation progressive du pays inquiète les religieux. Les « patros » catholiques vont alors se développer rapidement (on en dénombre 3 558 en 1900) (11).

« C'est autour des patronages que s'éleva le prochain combat entre l'Église enseignante et l'État enseignant ! » (12). Le prosélytisme des catholiques enflamme les éducateurs officiels. Les enseignants de l'école publique ne supportent pas l'influence que prétendent continuer à avoir les catholiques. En 1894, Jean Macé, alors Président de la *Ligue de l'enseignement*, souhaite la création des patronages scolaires. L'appel est entendu et relayé lors du congrès de Bordeaux, en 1895 (13). Les enseignants vont se mobiliser et créer les patronages laïques, considérant « qu'il faut fortifier l'action de l'école en assurant son recrutement ; qu'il faut prolonger cette action et la compléter, non seulement en accroissant les connaissances de la jeunesse, mais, surtout, en formant le jugement et le caractère ; [...] qu'il faut pour donner aux enfants l'habitude du lien social, établir entre eux des associations de jeux, d'exercices, d'épargne et de mutualité » (14). Ils cherchent à étendre les valeurs de la République tout en s'opposant à l'influence des catholiques (15).

(9) La loi du 28 mars 1882, sur l'instruction primaire obligatoire et la laïcité de l'enseignement, prend place parmi les lois fondatrices des institutions républicaines de la France contemporaine sous la III^{ème} République : la gratuité de l'enseignement primaire (16 juin 1881), la liberté de la presse (29 juillet 1881), le droit au divorce (27 juillet 1882), la liberté syndicale (21 mars 1884) et la liberté d'association (1^{er} juillet 1901).

(10) Max Turmann, *Au sortir de l'école, les patronages*, 4^e édition, Lecoffre, 1906, Paris, p. 56

(11) P.A. Rey-Herme, *La colonie de vacances hier et aujourd'hui*, Éditions Cap, Paris, 1955, p.323.

(12) Edouard Petit, au congrès de la *Ligue de l'Enseignement* de 1906.

(13) Les premiers « patronages démocratiques de la jeunesse » voient le jour à Paris. Un premier inventaire en 1895, cite les créations de patronages dans onze départements (Dordogne, Eure, Eure et Loire, Jura, Gironde, Morbihan, Nord, Oise, Seine et Marne, Seine et Oise et Seine). En 1896, le rapport de la *Ligue* mentionne l'existence de quatre cent trois cercles scolaires laïques.

(14) Rapport de Max Leclerc au congrès de la Ligue de l'Enseignement de Bordeaux de 1895, *Bulletin de la Ligue Française de l'Enseignement*, Paris, 1895, pp. 388 et suiv.

(15) Selon Léon Robin, Secrétaire Général de la *Ligue de l'Enseignement* en 1900, on dénombre 986 patronages démocratiques de la jeunesse en 1900. In *Bulletin de la Ligue Française de l'Enseignement*, Paris, 1900, p.31.

Un essor considérable...

Au début du XX^e siècle, la loi de 1905 organise la séparation des églises et de l'État. La sécularisation progressive du pays est ainsi légitimée, au sens propre du terme. Les militants du Sillon, du catholicisme social, les protestants cherchent à conjuguer Dieu, démocratie et république. Mais les passions ne sont pas éteintes et les méfiances de part et d'autre sont loin d'avoir disparu.

Les patronages s'approprient les modes sportives en cours. « Un nouveau souffle fut donné aux patros avec l'introduction de la gymnastique, des jeux et des sports, à la fin du XIX^e siècle » (16). Les résonances païennes des joutes sportives ne résisteront pas au réalisme qui consiste à prendre les jeunes tels qu'ils vivent. Une bonne éducation physique constitue un enjeu éducatif pour les organisateurs des patronages.

En 1898, le Docteur Michaux crée la *Fédération gymnique et sportive des patronages de France* qui fédérera nombre de patronages catholiques (1 458 en 1914) (17). « C'est dans la mouvance du catholicisme qu'est née à la Belle Époque, une partie du sport populaire de masse ; avec ses mille cinq cents sociétés et ses cent cinquante mille adhérents, la F.G.S.P.F. est la plus importante du pays, pièce maîtresse de tout un réseau d'institutions qui veut s'opposer aux œuvres post-scolaires de la république laïque.

Les grandes fêtes gymniques ajoutent ainsi un nouveau type de rassemblement catholique à ceux des pèlerinages et des congrès eucharistiques ».(18).

Côté laïque, les sociétés conscriptives qui veulent assurer la continuité du message républicain entre l'école obligatoire et le service militaire obligatoire et où l'on pratique de façon associée, la gymnastique, le tir et l'instruction militaire sont en plein essor. En 1907 naîtront les premiers clubs sportifs ouvriers, qui mêlent éducation physique et éducation citoyenne dans le sillage proposé par Georges Hebert (19), pédagogue, qui crée une méthode d'éducation physique dite naturelle, opposée à la spécialisation sportive et à qui les conscrits doivent le fameux « *parcours du combattant* ».

(16) Gérard Cholvy, *Mouvements de jeunesse*, Paris, Cerf, 1985, p.19.

(17) *Annuaire de la F.G.S.P.F* de 1914, repris par Gérard Cholvy.

(18) Yves Lequin, *Histoire des Français, XIX-XX^e siècles, t.3 : Les citoyens et la démocratie*, Paris, A. Colin, p.182.

(19) G. Hébert, né en 1875 à Paris, mort à Deauville en 1957. Dans le milieu éducatif « l'hébertisme » illustre l'adage *mens sana in corpore sano* et participe d'un mouvement hygiéniste toujours prégnant.

... qui vampirise les patronages

L'introduction du sport contraint le patronage à sortir de ses murs, à s'ouvrir à l'extérieur par l'acquisition et la fréquentation de terrains de sport et, simultanément, à débattre de l'élitisme, du brassage social.

« *Les responsables ont profité de la vogue de tous les jeux sportifs pour former au patro une élite de bons joueurs qui n'ont pas le droit de jouer avec les autres enfants* » (20) ; « *Pour notre part, nous avons clairement montré la lutte opiniâtre des œuvres laïques favorisant l'implantation du rugby, et des patronages catholiques s'orientant délibérément vers le football dans le reste du pays* ». (21). L'Union Chrétienne des Jeunes Gens introduit le basket en France vers 1895 (22).

Chaque protagoniste est donc à l'origine du développement de tel ou tel sport collectif : aux catholiques l'origine du football, aux protestants celle du basket, aux laïques celle du rugby ! Ainsi, nombre d'associations sportives d'aujourd'hui ont-elles pris naissance dans les patronages (cf. le stade de l'Abbé Deschamps de l'A.J. Auxerre) qui affirment ainsi leur vocation à populariser des activités initialement réservées aux couches sociales favorisées.

« *Il est indéniable que les patronages religieux, s'ils se sont précipités sur le sport, la culture physique et la gymnastique pour l'embrigader, [...] c'est qu'ils ont compris quel parti des forces bien organisées pourraient tirer de ce levier puissant qu'est le sport pour la jeunesse...* » (23). L'éducation physique, les colonies scolaires et colonies de vacances, le football, le rugby, les sociétés de tir, de gymnastique, les concours d'athlétisme connaissent un grand succès, mais « *vampirisent* » quelque peu le patronage en se spécialisant. « *Les mouvements spécialisés puisèrent largement, non sans mécompte, parfois, dans le vivier des patronages, qu'il s'agisse de recruter des adhérents ou surtout, des militants et des dirigeants* » (24).

(20) « La Chronique du Sud-Est », n° 3, mars 1901, p.88, citée par Pierre Arnaud dans l'ouvrage de Cholvy,

Le patronage, ghetto ou vivier?

(21) J.P. Augustin et A. Garrigou, *Le rugby démêlé, essai sur les associations sportives, le pouvoir et les notables*, Bordeaux, Le Mascaret, 1985.

(22) Lors de la construction de son local, rue de Trévise à Paris, l'Union de Paris de l'UCJG réalise un gymnase dans lequel prendront place des panneaux de basket.

(23) Gaston Vidal, au congrès de la *Ligue de l'enseignement*, en 1926.

(24) Gérard Cholvy, *Le patronage, ghetto ou vivier ?*, Nouvelle Cité, Paris 1988, p.26.

L'ENFANT CITOYEN

Le développement et l'intérêt porté aux études de psychologie pédagogique, l'exemple de la réussite du scoutisme, les nouvelles méthodes pédagogiques dites « *actives* », dans les années trente, permettent d'imaginer un regain des patronages « *car il faut, de toute évidence, dégager une formule nouvelle, basée sur les découvertes pédagogiques modernes* » (25). Les catholiques ne sont pas en reste et publient, en 1936 : « *Méthodes*

Keystone
« L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives qui doivent être orientées vers les fins visées par l'éducation. »

Déclaration des droits de l'enfant - 1959

Ici, le Jamboree pour la Paix, le 14 août 1947, en présence du Président Vincent Auriol.

actives et mystique chrétienne au patronage d'écoliers », première édition d'un guide méthodologique visant à revitaliser les patronages (26). Peu à peu, la pédagogie domine la volonté de transmettre un « message ».

« Nous proposons un changement radical d'attitude envers les enfants, une autre conception de l'enfance, qui déterminait un autre comportement » (27). Éduquer consiste alors à amener l'enfant à se développer, en répondant à ses propres besoins.

Pendant la seconde guerre mondiale, seuls les patronages catholiques peuvent continuer à exercer des activités, les autres sont totalement

interdits par le gouvernement de Vichy. Cette mise à l'écart des laïques leur donne, par la suite, plus de légitimité pour prendre le relais dans la mise en place de nouvelles initiatives éducatives.

Parmi les héritiers de la République laïque et du Front Populaire, quelques hommes

(25) Déclaration d'Alex Giroud lors de la commission des patronages de la *Ligue de l'enseignement* en date du 19 novembre 1938, in *Action Laïque*, novembre-décembre 1938, p. 130.

(26) *Méthodes actives et mystique chrétienne au patronage d'écoliers*, collection Vitalis, N°1, Paris, 1940.

(27) D. Bordat, 1976, p.39.

vont faire naître (28) et prospérer une nouvelle organisation laïque spécialisée, dont le but est « *d'offrir aux jeunes du milieu populaire, en particulier à ceux qui ne peuvent toucher les mouvements confessionnels, des loisirs attirants et éducatifs* » (29). Les Francas sont nés et représenteront peu ou prou la tendance laïque des patronages. « *Vous tous qui venez aux Francs et Franches Camarades, vous avez certainement le même profond désir : contribuer à faire de nos garçons et de nos filles des hommes et des femmes dignes de ce nom, en meublant leurs loisirs d'activités saines et joyeuses* » (30).

Pour rassembler les laïques sans risquer les querelles partisans, l'accent est mis sur une action militante spécialisée et entièrement au service de l'enfance, ce qui permet à la *Ligue de l'Enseignement* de conserver le leadership de la bataille morale et politique. A la recherche d'un nouveau cadre de références, les Francas s'appuieront sur la Déclaration des Droits de l'Enfant adoptée par l'O.N.U. en 1959. L'article 7 proclame que « *l'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives qui doivent être orientées vers les fins visées par l'éducation ; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit* ». Si les Francas déclarent servir « *pendant les loisirs de l'enfant, l'idéal laïque, [...] (ils) ne servent, par contre, aucun parti, aucune idéologie partisane. Ils servent l'enfant* » (31).

LE MYTHE ÉDUCATIF, POUR AGIR SUR LE MONDE

Cette mission de régulation sociale ne se justifie aux yeux des organisateurs que si elle est mise au service de valeurs collectives supérieures. Dieu ou la République, au XIX^e siècle, céderont tour à tour la place au mythe sacré de l'enfance ou à celui d'un adulte émancipé ou libre : le citoyen. Aujourd'hui encore, les chartes ou déclarations d'intention des associations éducatives font référé-

(28) Dont Pierre François dirigeant des *Éclaireurs de France* (branche laïque du mouvement scout), qui imagine ce que pourrait être un grand mouvement d'enfants laïque. Les Francas vont naître avec l'aide du syndicat des Instituteurs (SNI), de la CGT, du mouvement des *Auberges de Jeunesse* et de la *Ligue de l'enseignement* (avec laquelle de nombreux déchirements politiques auront lieu).

(29) Extrait des statuts de la fédération des *Francs et franchises camarades*.

(30) Pierre de Rosa, *Les Francas d'hier à demain*, Les Francas, 1986, p.47.

(31) *Camaraderie*, bulletin bimestriel des Francs et Franches camarades, 1953, N° 45-46, p.3.

rence à une action de transformation sociale qui soit de nature à promouvoir un Homme libre. Même affaiblies, ces croyances sont portées par les cadres et militants. Chaque action développée doit comporter de façon implicite une part d'intention éducative, qui est mise au service des valeurs collectives poursuivies. La méthode, dite d'Éducation Populaire, est ainsi enchantée par la promesse qu'elle contient : l'acquisition des normes sociales par les gens qui en sont éloignés (du fait de leur relative imperméabilité aux mécanismes institutionnels classiques), permet de leur redonner une place, de les prendre en considération dans le débat social. Celui-ci s'en trouve enrichi et les citoyens associés peuvent réécrire leur destin commun en utilisant les institutions de la République. La méthode est également d'utilité sociale parce qu'elle comporte, d'une façon plus prosaïque, un autre espoir : diminuer les incertitudes de la vie en société, domestiquer la rue, c'est réduire le sentiment d'insécurité.

LA GUERRE DES MÉTHODES

Les convictions des tribuns et pionniers ne sont rien si elles ne permettent pas de produire des gestes collectifs, concrets et répétés, qui donneront corps aux croyances et dynamiseront les initiatives. La « *clientèle* » des patronages est volatile et il faut tenter de la rendre captive. Le jeu, avant de devenir un support à la pédagogie, constitue un véritable produit d'appel. Conçu comme un moyen d'attirer les enfants, il est aussi utilisé comme un rituel qui rassemble régulièrement les enfants et les animateurs. Les règles sont consignées dans les manuels, les catégories de jeu autorisés également. Lorsque le développement des actions rend nécessaire le recrutement de nombreux cadres, les formations proposées et les revues éditées devront dispenser les valeurs initiatiques et les façons de faire propres à chaque organisme. Si les moyens (le jeu, les manuels, les revues, les formations) sont similaires, les pratiques rituelles devront à la fois rythmer la vie du patronage, développer l'identité de chacun des protagonistes et permettre la différenciation entre organismes concurrents.

L'organisation en groupes et équipes

De l'origine jusqu'à nos jours, outre les activités proposées, le fonctionnement par groupes d'âge et en petites équipes est le plus souvent similaire dans les deux camps. « *Ainsi voit-on le patro-*

nage Olier à Paris, créé en 1895, accueillir ceux « de la laïque » et les structurer en quatre sections selon les âges, dirigées chacune par un chef et un sous-chef pris parmi les jeunes gens auxiliaires (bourgeois et étudiants) et animées par des enfants choisis dans chaque groupe » (32). « Ne vous laissez pas déborder, créez des camaraderies homogènes et n'hésitez pas à subdiviser par âge : 6-8, 8-10, 10-12 et 12 à 14 ans », recommandent les Francas dès 1953. Ce mode d'organisation en groupes et équipes est toujours à la base de l'organisation du centre de loisirs actuel et voulu par la législation, qui impose des normes d'encadrement sur ce principe.

Le jeu comme produit d'appel : « Ici, on joue et on prie ! »

Comment attirer les enfants et les jeunes ? Bien que sujette à polémique du côté catholique, la réponse s'imposera progressivement : par le jeu. « Ici, on joue et on prie ! » s'exclame l'abbé Allemand, considéré comme l'initiateur des patronages, lorsque un commissaire de police vient apposer les scellés et fermer son établissement en 1809 (33). La question préoccupe les catholiques les plus intransigeants : « ce n'est certainement pas le désir de venir au catéchisme et d'aller à la messe qui attire les enfants. Ce qui les amène, ce sont les jeux et les jeux bien organisés » (34). La « Méthode de direction des oeuvres de jeunesse » de l'Abbé Timon-David, éditée pour la première fois en 1859, puis rééditée pendant plus de soixante-dix ans (!) est structurée principalement en deux parties égales. L'une concerne la formation à la piété, l'autre la pratique du jeu. Dans le « Manuel du Patronage » édité, en 1862, par les Frères de Saint Vincent-de-Paul, pas moins de trente-trois pages sont consacrées aux différentes règles des « jeux à courir », « jeux à remuer », « jeux tranquilles ». En 1900, la Commission centrale des patronages affirme que 70 % des patronages de garçons font des jeux. Les laïques ne sont pas en reste sur cette question. Ainsi, en 1895 à la Ligue de l'Enseignement : « Pour attirer et retenir les enfants, on a recours

aux distractions, qui consistent pour les garçons en jouets abondants, leçons d'escrime et de tir, exercices de musique et conférences ; pour les jeunes filles en jeux, musique et danse au piano ».

Dans le numéro de la revue « Camaraderie » publié en 1953 et entièrement consacré à l'organisation des patronages laïques, le patronage est défini comme une société organisée, un monde de joie où l'enfant a la possibilité de jouer. L'essentiel des soixante-dix-sept pages de fiches techniques est consacré aux « jeux », « jeux sportifs », « grands jeux », « jeux chantés » et « jeux dramatiques ».

L'enquête de la CNAF (35) sur les centres de loisirs, réalisée en 1992 montre que l'activité principalement pratiquée reste le jeu. Le fichier de jeux, conçu comme pouvant tenir dans une poche, afin de pouvoir s'y référer en toute circonstance, constitue encore aujourd'hui un sésame pour l'animateur, qui y puise l'essentiel de ses recettes.

Le jeu à effet subliminal

Si, quel que soit le camp, le jeu est pratiqué de façon intensive depuis les origines dans les patronages, c'est qu'il permet de faire passer les « bons » messages sans risquer de lasser les participants. Le jeu est à la fois un but pour l'enfant (36) et une méthode d'enseignement pour les éducateurs. Au-delà des apprentissages concrets qu'il procure sur le plan psychomoteur, il permet d'enseigner les valeurs et les qualités nécessaires à la défense des mythes.

La distinction entre les jeux pour garçons et les jeux pour les filles, les types de jeux adaptés à chaque période de la journée – avant la prière ou après, avant ou après le repas – l'alternance entre jeux individuels et jeux collectifs, indiquent les croyances et conceptions du monde que les organisateurs entendent promouvoir. Du côté des laïcs, les chants proposés par les Francas pour rassembler les enfants exaltent la fierté, le courage, la joie de vivre. Au « scout-ball » jugé trop violent on préférera le « franca-ball »... Le jeu de Yann au Tonkin (37), pratiqué par les catholiques durant les colonies de vacances, mettait ainsi en scène un jeune homme, Yann, mourant pour le Christ, la France et le Tonkin face aux barricades de la

(32) Jean Houssaye, *Le livre des colos*, La Documentation Française, Paris, 1989, p. 25.

(33) Napoléon, après qu'il eût réuni les États de l'Église à l'Empire français, plaça Pie VII en captivité. Dans les remous qui s'ensuivirent, ordre fut donné, à Marseille, de suspendre toutes les associations religieuses.

(34) « La Chronique du Sud-Est », n° 3, mars 1901, p.88, citée par Pierre Arnaud dans l'ouvrage de Cholvy, *Le patronage, ghetto ou vivier ?*

(35) Caisse Nationale des Allocations Familiales, « Les centres de loisirs en 1992 », enquête.

(36) « Être un enfant, c'est jouer », in Jean-Paul Henri, *Place de l'enfant*, Milan, 1993, p. 131.

(37) Il n'est pas anodin de rappeler que c'est la question du Tonkin, ancienne colonie française, qui fit chuter Jules Ferry en 1885 !

Commune. Son panache pouvait ainsi éclipser le Gavroche des républicains ! Le jeu est un formidable produit d'appel, à effet subliminal, centré sur les goûts et les aptitudes naturelles des enfants. « *L'idéal sera donc d'intégrer toute la vie du patronage dans le jeu : (...) faire jouer à l'enfant sa formation humaine et religieuse, individuelle et sociale* » (38). Même le célèbre Guignol sera utilisé : « *Guignol dilate toujours, émeut quelquefois, instruit, à l'occasion, par des pièces morales au cours desquelles (...) sont répétés - et cette fois entendus - les avis importants donnés à la chapelle pour la semaine courante* » (39).

Le jeu comme alternative pédagogique créatrice de sens

La place très importante qu'occupe le jeu s'inscrit dans une tradition pédagogique ancienne qui rompt avec la scolastique médiévale. Dès le 16^{ème} siècle, Erasme (40) mettait en valeur la place du jeu dans l'apprentissage de la connaissance : « *De pueris statim ac liberaliter instituendis* » (41). Le jeu ne présente que des avantages. C'est un « *marqueur* » qui distingue et promeut l'image de la structure d'accueil et de ses responsables, en permettant de rompre avec l'enseignement répétitif jugé stérilisant. Le patronage, puis le centre de loisirs, sont ainsi des lieux d'expérimentation et d'innovation pédagogique où se développeront les principaux courants de la psychopédagogie. Les adeptes de Decroly, Montessori, Freinet et Piaget voient dans le patronage un terrain à la mesure de leurs ambitions éducatives.

Les pionniers et les éducateurs y trouveront une triple satisfaction vis-à-vis d'eux-mêmes comme aux yeux de leurs pairs (gens d'église ou enseignants) : l'action d'instruire et de faire persévérer dans la foi catholique ou républicaine est méritoire, parce que difficile et apparemment ingrate. Ainsi, Mgr Parisi, en 1865 : « *Le patronage de jeunes gens est l'oeuvre la plus importante et la plus difficile* », ou le Secrétaire Général des Francas en 1953 : « *... il faut bien en convenir, le Patronage est de beaucoup l'oeuvre postscolaire la plus pénible, la charge la plus lourde* ».

C'est également une action valorisante par les multiples représentations que les éducateurs peuvent avoir du sens de leur engagement :

(38) *Méthodes actives et mystique chrétienne au patronage d'écoliers*, collection Vitalis, N°1, Paris, 1940, p. 18.

(39) *Méthode Timon-David pour la direction des oeuvres de jeunesse*, Publiroc, Paris, nouvelle édition de 1930, p. 282.

(40) Erasme (1466-1536), écrivain hollandais, interprète des courants intellectuels de la Renaissance.

(41) « *Une éducation ferme mais agréable* », 1529.

terrain d'expression concrète de leurs convictions pour certains, expérience de la vie en société pour d'autres ou encore apprentissage du rôle formateur, passage de l'adolescence à l'âge adulte, goût des responsabilités, etc.

Enfin, c'est une action innovante, car elle s'appuie sur une pédagogie joyeuse, en rupture avec les institutions. Comme la fréquentation du patronage ne constitue pas une obligation, les organisateurs sont contraints à rivaliser d'imagination pour attirer ce jeune public. Au patronage, ni catéchisme, ni programme scolaire !

Mobiliser l'encadrement

Le jeu, pris comme un rituel, un geste collectif, capable de transmettre les intentions des organisateurs, doit être mis en œuvre par un encadrement sans cesse plus important. Les manuels – plutôt réservés aux dirigeants – les revues et les formations – plutôt destinés aux animateurs – permettent de développer l'identité de chaque organisateur et de créer des marques d'appartenance qui, par leur présence au sein des patronages et des centres de loisirs, marquent les territoires et structurent les luttes d'influence. Entre l'enfant et l'organisateur, il faut organiser la continuité du geste éducatif par un ensemble de signes constitutifs de ce que l'on appellerait aujourd'hui la culture d'entreprise. Comme pour le jeu, derrière l'apparente similitude des moyens mis en œuvre, se cachent des critères d'appartenance qui forment cette continuité. Ici, comme dans les autres organisations, les rituels permettent de fabriquer des tribus d'animateurs qui tenteront d'inculquer aux enfants les mythes poursuivis.

LA CONQUÊTE DES ESPRITS

Jouer ne semble pas difficile et l'animateur, en référence à sa propre enfance, possède d'emblée un capital d'expériences. Mais faire passer « *le bon message* », respecter la dimension subliminale du jeu, évoquée ci-dessus, justifie toujours une formation « *maison* » ou le recrutement des cadres parmi les anciens participants.

L'édition d'ouvrages et de revues répond aux besoins de formation et de diffusion des idées et expériences. L'abbé Timon-David écrit sa « *méthode* », déjà citée, en 1859. Elle sera rééditée jusqu'en 1930. Max Turmann publie, en 1906, sa quatrième édition de « *Au sortir de l'école, les patronages* ». En 1895, lorsque la *Ligue de*

Au delà des apprentissages concrets, le jeu permet d'enseigner les valeurs et les qualités nécessaires à la défense des mythes.

Ici, les Éclaireurs parisiens dans le bois de Clamart, en 1913.

l'Enseignement lance officiellement ses patronages démocratiques pour la jeunesse, Madame Lampérière propose des « instructions pratiques pour l'organisation d'un comité de patronage scolaire ». Après la seconde guerre mondiale, alors que les Francas disputent le leadership des patronages laïques à la Ligue de l'Enseignement, ils publient en 1945 « Départ », une brochure qui « s'adresse aux guides de Groupes et aux guides de Camaraderies débutants. Elle est destinée à les éclairer sur le but, l'esprit et les méthodes du mou-

vement ». L'initiative est renouvelée régulièrement, par toutes les fédérations, jusqu'à nos jours. Cette documentation spécifique participe des identités de chaque tendance et des luttes d'influence ou querelles de territoire. Chaque organisme national important publie et édite « sa » revue destinée aux animateurs, directeurs et organisateurs de centres de vacances et de loisirs. Il en est de même pour les nombreux ouvrages spécialisés, les cahiers de recherche pédagogique, les fameux fichiers de jeux, d'activités manuelles, etc.

Dans un bon centre de loisirs, à l'instar des stages de formation, l'animateur doit retrouver les insignes nécessaires à un bon accomplissement de sa tâche, qui lui rappelleront, si possible, ceux qu'il a découverts durant sa propre formation.

LA FORMATION COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIFFÉRENCIATION

L'existence des patronages pose très vite aux organisateurs le problème de l'encadrement des enfants et des méthodes d'enseignement. L'abbé ou l'instituteur, débordés, ne suffisent pas à la tâche. Ils leur faut trouver des collaborateurs aptes à faire partager les finalités éducatives poursuivies à travers les activités proposées.

De nombreuses initiatives sont prises, de part et d'autre, pour former et recruter les responsables. Au-delà des publications l'organisation de stages devient une nécessité. Le premier centre de formation voit le jour en 1936, à l'initiative du scoutisme français et des patronages confessionnels. La réponse laïque suit : en 1937, Gisèle de Failly crée les *Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active* (CEMEA).

Lorsqu'en septembre 1971, le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports crée un livret d'aptitude pour les moniteurs et directeurs de centres de loisirs et de vacances, seuls les stages organisés par ceux qui dispensent une formation reconnue dans ce domaine seront habilités.

L'action de formation des militants, bénévoles et professionnels, constitue donc un enjeu de taille. La zone d'influence locale de chacun sera confortée et étendue plus facilement selon que les références et réflexes des acteurs sont issus de telle ou telle fédération nationale. Cette situation est bien comprise par tous les organismes qui oeuvrent au développement des centres de loisirs (42).

Mêmes diplômes, mêmes référentiels et mêmes contenus mais organismes différents ayant l'objectif de transmettre les valeurs initiatiques propres à chaque fédération. Le contenu de la formation et les diplômes délivrés, s'ils procèdent bien des prérogatives de l'État et sont déterminés par des textes, sont mis en œuvre par les institutions éducatives, les fédérations et mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, qui sont habilités et, le plus souvent, organisent les Centres de

(42) Plus largement, les associations d'éducation populaire ont développé, sur le même principe, leurs organismes de formation professionnelle qui dispensent les formations liées aux différents diplômes d'État.

Vacances et de Loisirs. En 1994 (43), plus de cent soixante mille stagiaires ont suivi l'une ou l'autre des différentes étapes de ces formations.

Les tribuns parlent aux tribus...

« Le jour où, à défaut d'autre local, tout curé écrira sur la porte de son presbytère ce mot : Patronage de la jeunesse, ce jour-là sera la date d'une ère nouvelle : nous aurons notre renaissance de la foi » (44).

En 1913, l'adhésion des Éclaireurs (issus du scoutisme créé par le Général Baden-Powell en 1908) à la *Ligue de l'Enseignement* donne lieu à cette déclaration du Secrétaire Général de l'époque, Léon Robelin :

« ...Ces petits éclaireurs ont vu se dresser contre eux les hostilités de l'Église. Il va sans dire que, loin de s'attrister de n'avoir pas l'approbation du clergé romain, l'éclaireur français s'en égaie plutôt en vertu de l'article 10 de son code, ainsi conçu : l'éclaireur est toujours gai, enthousiaste et cherche le bon côté de toute chose ». « Nous nous proposons le même but que jadis : travailler au développement des oeuvres de jeunesse et contribuer, selon nos forces, à rendre plus chrétienne la démocratie française » (45).

De tous bords, il s'agit de faire persévérer chaque jeune animateur et, à travers lui, chaque enfant participant, dans le système de croyance de chaque tribu. « Partout on a rivalisé d'ardeur et il semble que le développement menaçant des institutions « neutres » ait accru le zèle des directeurs et confrères de patronages religieux » (46).

... et se disputent le vocable de patronage

Si les premières organisations portaient le nom « d'œuvres », la *Ligue de l'Enseignement* utilise le vocable « patronage », développé par la

(43) « Formation des animateurs et directeurs de Centres de Vacances et de Loisirs », rapport annuel du ministère de la Jeunesse et des Sports, 1994.

(44) Mgr l'évêque de Châlons, *Petit manuel pour la fondation et la direction des patronages ruraux*, 3^e édition, Châlons sur Marne, 1892.

(45) Propos du silloniste Max Turmann, dans la présentation de la quatrième édition de son ouvrage, déjà cité.

(46) Max Turmann, *Au sortir de l'école, les patronages*, 4^e édition, Lecoivre, 1906, Paris, p.167.

Société Saint Vincent-de-Paul depuis 1834 (47). Non sans débat, comme l'atteste la déclaration de Paul Beurdeley : « *Le mot patronage a été détourné par un esprit très éloigné du nôtre, [...] Notre conception est plus large, plus haute, plus complète ; elle revient au sens vrai du mot, et veut établir au profit de tous les enfants, de tous les êtres encore en préparation, l'œuvre tutélaire, de solidarité ingénieuse et forte, qui emploiera à leur profit tous les moyens de préservation et de développement suggérés par les recherches de tous* » (48). Les *Francas* veulent créer des « *Camaraderies* », en 1945, mais utilisent le mot patronage dans leurs déclarations et publications.

En fait, les leaders laïques et catholiques jouent, malgré leurs réticences, de l'ambiguïté du vocable commun « *patronage* », ou « *patro* », qui s'impose dans la terminologie usuelle jusque dans les années 1960, époque à laquelle il est progressivement supplanté par « *Centre Aéré* », consacré par la première législation (arrêté du 19 mai 1960), puis par « *Centre de Loisirs* », en juin 1970.

Ces deux dernières appellations marquent la sécularisation définitive du patronage et son inscription dans les services offerts par la collectivité en réponse à des besoins sans cesse croissants liés, entre autres, au développement du travail féminin et au mouvement d'urbanisation de l'après-guerre.

LA BANALISATION DES CENTRES DE LOISIRS

Le caractère sacré de l'enfance semble suffire à porter le développement des centres de loisirs. Mais l'ambiguïté contenue dans les pratiques rituelles que sont le jeu, les revues, les formations, s'efface progressivement devant la concurrence spécialisée, le marché et la puissance publique. La perte de mémoire et le peu d'intérêt pour les chiffres se combinent pour augmenter le risque d'une véritable crise de sens.

La force des modèles économiques, marchands ou publics, s'impose aux agents sans que ceux-ci aient pris suffisamment conscience de leur invention visionnaire dans le secteur des services aux personnes. L'activité, désormais banalisée, se développe alors vers un autre modèle, public ou marchand.

(47) La *Société de Saint-Vincent-de-Paul* crée l'œuvre du Patronage à Paris, en 1834. Cette terminologie sera officialisée, le 18 mars 1845, par le conseil de Paris de cette Société.

(48) Bulletin de la *Ligue Française de l'Enseignement*, 1895, p. 85.

UN POIDS ÉCONOMIQUE CONSÉQUENT ET IGNORÉ

Compte tenu du coût unitaire moyen exprimé en journées/enfant et du nombre de journées réalisées on peut estimer le volume financier de cette activité à cinq milliards sept de francs en 1992, auxquels il faut ajouter le marché de la formation, qui représente environ quatre cent millions de francs. Curieusement, cette indication simple à obtenir n'est pas connue des principales organisations nationales qui fédèrent cette activité. Les éléments nécessaires au calcul sont mentionnés dans les études nationales de la CNAF ou du Ministère de la Jeunesse et des Sports, mais la multiplication que n'importe quel agent économique réaliserait pour se positionner sur un marché quelconque n'est, ici, pas effectuée.

Cette approche est sans doute trop « *sulfureuse* », pour un univers d'acteurs ayant construit leur positionnement sur un mode alternatif au monde industriel naissant et qui répugnent au culte du chiffre et à l'intrusion de « *l'économisme* » dans leurs activités. Mais le développement des centres de loisirs, associé à une certaine maturité du marché et à un contexte législatif (loi Sapin de 1993) qui multiplie l'adjudication par appel d'offres, créent les conditions d'une certaine lucrativité de l'activité.

UN MYTHE MOINS GUERRIER

Les premiers textes sur les centres de loisirs apparaissent en 1960, en même temps que le Code de la Famille. Ils ont probablement joué un rôle important dans la disparition de la querelle idéologique entre confessionnels et laïques, en officialisant et en banalisant l'activité et en lui ôtant son prosélytisme apparent. De ce fait, les protagonistes qui souhaitaient conserver au patronage son identité originelle ont dû créer leurs activités dans un autre cadre (49). Il n'est pas surprenant que les catholiques situent le déclin des patronages à cette époque (50). L'objet périclite parce que l'objectif de formation religieuse a disparu du patronage « *réglementé* ».

(49) Par exemple, les catholiques développent le mouvement *Cœurs et âmes vaillantes*.

(50) « *Si bien des patronages ont disparu dans les années qui ont suivi la fin du second conflit mondial, le changement socio-culturel qui marque les années 1960 parut signifier leur disparition définitive* », in G. Cholvy, *Op. Cit.* p.29

Dans le contexte des Trente Glorieuses, du développement du travail féminin, de l'allongement de la scolarité, l'entrée de plus en plus tardive des jeunes gens sur le marché du travail, l'espace du temps de loisirs hors du temps familial et scolaire s'agrandit et crée des besoins sans cesse croissants, auxquels le centre de loisirs est confronté. Dieu, la République et la Patrie ont, tour à tour, laissé la place à l'enfant-citoyen. Le caractère sacré de l'enfance est une croyance plus consensuelle qui rend le mythe éducatif moins puissant.

Progressivement, le leitmotiv devient de placer l'enfant au cœur de la structure, d'identifier ses besoins et d'y répondre. D'enfant-objet des représentations qu'ont les adultes d'une société idéalisée, il devient sujet de préoccupations à part entière : les éducateurs vont développer le courant psychopédagogique, très centré sur les besoins de l'enfant.

L'intention éducative s'efface...

L'aspect subliminal du jeu, censé véhiculer l'intention éducative, est moins présent en l'absence des querelles idéologiques d'autrefois. Déjà confrontés aux organismes spécialisés qui concurrencent le centre de loisirs en développant des actions plus lisibles, les éducateurs, qui ont toujours utilisé le jeu comme un produit d'appel, sont confrontés à l'offre consumériste des entreprises marchandes. Cette logique de l'enfant « prescripteur » devance sensiblement le monde marchand, qui y puise, de façon de plus en plus explicite, certaines recettes de marketing. Des organismes associatifs gérant des centres de loisirs mènent de nouvelles expériences avec le Crédit Lyonnais, la Caisse des Dépôts et Consignations ou la société Eurest (51).

Ainsi, le nouvel espace éducatif créé par les lois de la III^e République est devenu un espace social considérable (52). Selon les études récentes menées par le ministère de l'éducation nationale (53), le découpage annuel des temps de vie de l'enfant se présente ainsi :

(51) Avec les 3 Suisses, l'objectif est d'étudier les conditions d'accès au marché ; avec la Fondation du Crédit Lyonnais, le projet doit produire de l'assistance à la conception d'ingénierie, avec la Centrale de Service de la Lyonnaise et la Caisse des Dépôts, il s'agit d'opérations de benchmarking, etc.

(52) Qui s'est encore accru, en 1936, avec le prolongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans.

(53) Mission des rythmes scolaires, intervention de Catherine Leseve-Nicole au colloque « L'animation de l'enfance au quotidien dans la commune » organisé par la Fédération Léo Lagrange, en juin 1992, à Toulouse.

- 150 jours consacrés au sommeil, soit 41 % du temps ;
- 50 jours de télévision et 70 jours de loisirs, soit 33 % ;
- 37 jours d'école, 7 jours de trajet et 5 jours de devoirs à la maison, soit 14 % ;
- 17 jours de soins personnels et 29 jours de repas, soit 12 %.

... le marché des loisirs apparaît et la matrice s'assèche

D'autres initiatives voient le jour. Les parcs de loisirs et parcs à thème (*Astérix*, *Eurodisney*) qui se sont développés ces dernières années non sans analogie avec les centres de loisirs (qui constituent d'ailleurs une part non négligeable de leur clientèle), les nouvelles salles de jeux électroniques dans les centres commerciaux comme « *La tête dans les nuages* » de l'entreprise Sega, forment avec les centres de loisirs l'une des facettes du marché des loisirs : les loisirs de proximité. L'offre de services concerne globalement le temps extra scolaire de l'enfant et de l'adolescent. Dans ce contexte, les structures vont pouvoir se multiplier dans les quartiers qui « *labélisent* » ainsi leurs pratiques d'encadrement de jeunes, davantage pour obtenir des ressources financières nouvelles que pour se conformer aux exigences pédagogiques qui sont imposées, depuis 1984, dans un arrêté toujours en vigueur.

L'explosion du nombre de structures et de participants, mais aussi la proximité avec les initiatives marchandes dans le marché des loisirs, conduisent les opérateurs de ce dispositif à engager de nombreuses démarches qualité (mise en place de chartes dans de nombreux départements, colloques et réflexions, repositionnement des fédérations et nouvelles revendications sur la place de l'enfant dans notre société). Ainsi, le service offert est devenu progressivement un service primaire, auquel chaque commune a quasiment le devoir de répondre. L'amateurisme éclairé des bonnes volontés locales disparaît peu à peu,

Le risque d'insiders sans foi

La conquête des esprits qui opposait, en guerres picrocholines, les protagonistes du XIX^e siècle s'est progressivement muée en guerre de territoires entre des fédérations qui partagent peu ou prou les mêmes convictions. La législation, fruit du lobbying très actif des laïcs, a contribué à la

« On a justement souligné la progression redoutable des infractions aux lois commises par des mineurs. Le péril augmente pour eux à mesure que la transformation économique des sociétés s'accomplit. »

*Léon Bourgeois,
Congrès de la Ligue
de l'Enseignement -
1895*

sécularisation et érigé de nombreuses barrières à l'entrée pour des entrants potentiels. La puissance publique a également accompagné le développement de l'activité par une réglementation volumineuse et complexe, portant essentiellement sur la sécurité, en raison d'une spécificité du droit français, tirée du *Code de la famille*, qui engage la responsabilité de l'État en matière de protection des mineurs.

Mais, dans le même temps, les activités se sont développées dans un espace social, le temps des loisirs, qui s'est agrandi et est devenu marchand. L'aspect subliminal du jeu, qui permet de véhiculer l'intention éducative, est confronté à une concurrence marchande qui fait du jeu et du loisir une activité univoque, porteuse de sa propre finalité. Les aides publiques aux organismes nationaux s'amenuisant progressivement, les ententes tari-

fares (dans le domaine de la formation des animateurs par exemple) s'écroulent et la concurrence s'installe également sur des bases économiques. La logique d'appel d'offres qui s'impose progressivement permet de réaliser un résultat net comparable aux espoirs de rentabilité du secteur marchand. Pour quelques grandes entreprises qui ont fait du service aux collectivités leur métier, il devient dès lors possible de prendre rang, avec des moyens sans commune mesure avec ceux que pourraient leur opposer les fédérations associatives.

Un autre concurrent pourrait bien apparaître et qui sèmerait un grand trouble chez les opérateurs : l'État ! En effet la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois-jeunes dans le cadre du plan gouvernemental « *nouveaux services, nouveaux emplois* », pose au Ministère de l'Éducation Nationale de nombreuses difficultés : comment faire travailler trente-neuf heures par semaine, avec seulement cinq semaines de congés payés, des aides-éducateurs au sein des écoles primaires des collèges et des lycées ? Sous le titre : « *Mme Royal propose un cadre unique pour l'aménagement du temps périscolaire* », *Le Monde* du 28 mai 1998 évoque la réponse du ministère : « *Les emplois-jeunes de l'éducation nationale animeront ces activités* ». Dans ce cas, sauf à trouver de nouvelles formes de collaboration avec l'État, les promoteurs centenaires de l'action périscolaire pourront se réjouir - ou pleurer - de leur succès !

Y A-T-IL UNE VIE EN DEÇÀ DU MARCHÉ ? (54)

Les croyances idéologiques et la permanence des méthodes entretiennent des tribus qui développent leurs initiatives. Ces actions sont fondées sur la prise de conscience d'un besoin social qui s'impose progressivement. Les actions se structurent et se développent tandis que les mythes s'affadissent et que les activités perdent leur caractère polysémique. La production d'actions fait alors apparaître le service comme univoque et porteur de sa propre finalité. Devenu moins sélectif, il peut se multiplier tout en se banalisant. Les contours du marché apparaissent et la régulation du service oscille (ici, sous l'effet des réglementations), jusqu'à tomber dans la sphère marchande ou la sphère publique.

Cette trajectoire d'un échange social qui devient public ou marchand est-elle inéluctable ? « *Maintenant que les secteurs public et marchand ne sont plus en mesure d'assurer certains des besoins fondamentaux des populations, les gens n'ont guère mieux à faire que de prendre, une fois de plus, leurs affaires en main et recréer des col-*

lectivités locales viables... » (55). Si Rifkin pose qu'il y a une vie après le marché, l'exemple des patronages rappelle qu'il y en avait une avant lui et, peut-être, ailleurs, sous certaines conditions.

Invoquées par les tribuns, les initiatives font sens, non pour les activités tangibles qu'elles génèrent, mais en raison des représentations multiples qu'en ont simultanément les agents et les acteurs, grâce à la dimension subliminale ou équivoque des actions proposées.

En privatisant les risques pris par les agents – puisqu'ils acceptent en agissant de supporter eux-mêmes les difficultés et les échecs, autant sur le plan social qu'économique – les initiateurs de ces activités agissent, en tant que fractions du corps social, pour le compte de la collectivité. Ainsi socialisent-ils les résultats de leurs actions.

Privatiser les risques et socialiser les résultats ? Les limites constatées de l'État-Providence et du marché ne devraient-elles pas remettre au goût du jour des pratiques très anciennes et qui ont fait leurs preuves ? L'agent « *vocationnel* » (56), débusqué par le Centre de Recherches en Gestion, est un agent dont les actions sont à double effet : en satisfaisant une demande de service, il donne du sens à la représentation qu'il a de ce service.

Un savant dosage entre mythes, rites et tribus permettrait-il alors de multiplier des initiatives socio-économiques qui fassent sens pour toutes les catégories d'acteurs qui y participent ?

Ne sommes-nous pas en présence d'une gestion de type identitaire (57), qui mêle ainsi le sens à l'action ? À l'instar d'autres entreprises du champ de l'économie sociale qui se déploient aujourd'hui dans un univers banalisé (celui des assurances ou des banques, par exemple) ce mode de gestion est condamné à élaborer les règles du jeu qui lui sont propres, sous peine de risque mortel, au moment-même où de plus en plus d'intellectuels ou de gens d'influence le découvrent.

L'angoisse d'un grand désordre social renouvelle l'intérêt pour les pratiques éducatives de ces associations. Des acteurs économiques, nos gouvernements, certains intellectuels, puisent dans le courant de l'économie sociale les ingrédients d'une société moins insensée. Ici, la gestion des structures et des activités, le management des équipes, révèlent des pratiques certes anciennes, mais d'une originalité méconnue. Leur étude approfondie pourrait éclairer efficacement le vaste sujet du « *mieux vivre ensemble* ». ●

(54) Pour paraphraser Rifkin qui pose la question : « *Y a-t-il une vie au delà du marché ?* »

(55) Jeremy Rifkin, *La fin du travail*, La découverte, Paris, 1996, p. 316.

(56) Hilaire de Chergé, « Servir et gérer », *thèse de doctorat de l'École Polytechnique*, Centre de Recherche en Gestion, sous la direction de Gérard de Pourville, février 1992.

(57) Au sens de J.M. Oury, « Pour une économie relativiste », Ecole de Paris, *Séminaire Vie des Affaires*, 8 janvier 1998.